Monsieur le Président,

Verónica et Erick Iván Razo Casales sont en détention préventive depuis juin 2011. La phase d'instruction n'est toujours pas achevée et aucune preuve sérieuse à leur encontre n'a pu être apportée. La Commission nationale des droits de l'homme a établi en mars 2017 qu'ils ont été arrêtés arbitrairement et torturés (Verónica a été soumise à des violences sexuelles) et qu'ils n'ont pas eu accès à une procédure équitable.

Ainsi, je vous demande instamment de veiller à :

- · la finalisation rapide de l'instruction;
- · la poursuite des enquêtes pour torture ;
- · leur libération du fait de leur détention préventive bien au-delà du délai légal;
- et, dans cette attente, au respect de l'obligation de soins qui leur est due.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma respectueuse considération.

SIGNATURE:

NOM · ADRESSE :

DILLUSTRATION IRIS HATZFELE

Sr Arturo Zaldívar Lelo de Larrea Presidente del Consejo de la Judicatura Federal (o sucesor/a) Edificio Sede Insurgentes Sur 2417 Insurgentes Sur 2417 01000 Delegación Alvaro Obregón, México Distrito Federal **MEXIQUE**

AFFRANCHIR

1,30 €



Depuis plus de huit ans, Erick Iván et Verónica Razo Casales sont en détention préventive sur la base d'aveux forcés. Emprisonnés loin de leur famille, le frère et la sœur sont de surcroît laissés sans soins. Victimes emblématiques des violations des droits humains au Mexique, l'ACAT ne les oublie pas!

Une très grave crise des droits humains

Depuis 13 ans, le Mexique traverse une très grave crise des droits humains. Sous prétexte de guerre contre la délinquance organisée, les gouvernements successifs, les forces de l'ordre et l'appareil judiciaire ont favorisé des arrestations arbitraires et des condamnations massives en recourant à des aveux extorqués sous la torture et à des preuves illicites. Le nouveau président en poste depuis décembre 2018 n'a pas inversé la tendance.

Dans la majorité des cas, les personnes subissent des violences physiques et psychologiques lors de leur arrestation, de leur transfert et des premières heures de détention. Dans de nombreuses affaires, des agents du ministère public sont accusés de couvrir des arrestations et des détentions arbitraires, de torturer les détenus, de fabriquer des preuves. Des juges se font également complices et n'ordonnent pas d'enquête en cas d'allégation de torture, tandis que des avocats commis d'office couvrent et taisent les atteintes aux droits de leurs clients.

Torturés et maintenus abusivement en détention préventive

C'est dans ce contexte qu'Erick Iván et Verónica sont arrêtés en 2011, sans mandat et dans la violence. Accusés sans preuve, pour les forcer à avouer, ils sont sévèrement torturés (frappés, électrocutés, soumis au simulacre de noyade), y compris sexuellement dans le cas de Verónica. Le frère et la sœur sont alors placés en préventive dans des prisons fédérales où ils croupissent encore aujourd'hui, en dehors de tout cadre légal. Enfin, Verónica et Erick Iván ne reçoivent pas - ou très épisodiquement - les soins que leur santé requiert, notamment du fait des séquelles laissées par la torture.

Des plaintes qui n'aboutissent pas

En 2017, la Commission nationale des droits de l'homme du Mexique a confirmé que le frère et la sœur ont été victimes de violations graves de leurs droits (liberté, intégrité physique et psychologique, procédure équitable) de la part d'agents fédéraux de la police et du ministère public. Pourtant, le mandat d'arrêt émis à l'encontre de l'un des auteurs de torture sexuelle sur Verónica n'a toujours pas été suivi d'effet. Aucun agent n'a encore été mis en cause pour les tortures infligées à Erick Iván.

L'ACAT n'oublie pas Verónica et Erick Iván et agit pour leur libération et leur protection.

Retrouvez toutes nos actions sur www.acatfrance.fr

Oui, je parti	cipe à la lu	utte contre la to	orture
J'adhère à l'ACAT pour un montant de 24 € la première année			PROTÉGER LES
Je fais un don à l'AC	CAT		HUM INS
ou de mon don. Je souhaite m'abon Pour 12€ la première	cal me permettant de dé ner au magazine <i>Hun</i> e année, je recevrai 6	eduire 66 % de mon adhésion	ou est LAURE?
Je souriaite recevoir	des informations sur	tes tegs, assurances vies et don	adons
Prénom	Nom	Mail	
Adresse			

AGIR AU MEXIQUE ET AILLEURS

GRÂCE À VOUS

Angola. Ratification de la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

Le 2 octobre 2019, le Parlement angolais a approuvé la résolution ratifiant cette convention internationale. L'Angola était l'un des cinq derniers pays d'Afrique à ne pas l'avoir ratifiée. Il s'agit donc d'un pas historique pour l'Angola, marquant ainsi sa volonté de protéger ses citoyens en mettant en place une politique interne de suppression de la torture et de lutte contre ce type de violence étatique.

L'ACAT restera cependant vigilante et s'assurera que la convention est désormais bien appliquée et ne reste pas lettre morte.



ACAT

ACAT 2019 - GRAPHISME : CORALIE POUGET - ILLUSTRATION : IRIS HATZFELD

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

www.acatfrance.fr





LADOT TOATNOO

J'envoie la carte



Je découpe la carte



Je signe la carte



Ce n'est pas de votre faute si la torture existe, mais si elle recule c'est grâce à vous. Votre signature peut changer un destin.

J'AGIS AVEC L'ACAT.

